



Semaine 32 – Du 08 au 14 Août 2021 (du 30 Av au 06 Eloul 5781)

La e-letter est dédiée à la mémoire de
David ben Chlomo Hacoheh, niftar le 06 Eloul

Dimanche 08 Aout et Lundi 09 Août

ROCH HODECH ELOUL

Office de Cha'harit : 08h00 à Blanc Mesnil

LECTURE DES SELIHOTS POUR LES SEFARADES

A COMPTER DU MARDI 10 AOÛT

A blanc Mesnil à 06h00



DATES & HORAIRES Chabbat

Chabbath Choftim

Entrée Vendredi 13 Aout : 20h51

Sortie Samedi 14 Aout : 22h01

Vendredi soir

Pas d'office

Samedi

Cha'harit à 09h30 (Odou)

Haphtara chantée par : Raphaël Levi.

Pas d'office



PARACHA DE LA SEMAINE

Choftim (Nombres 16,18 – 21,9)

Moïse enjoint au peuple de nommer des juges et des officiers de police dans chaque cité. « Justice, c'est la justice que tu poursuivras », commande-t-il et elle devra être rendue sans corruption ni favoritisme. Les crimes seront l'objet d'investigations méticuleuses et les preuves soigneusement examinées. Il faut qu'au moins deux témoins crédibles soient entendus pour qu'un suspect soit reconnu coupable et qu'une sanction puisse être prononcée. Dans chaque génération, dit Moïse, certains se verront confier la charge d'interpréter et d'appliquer les lois de la Torah. « Selon la doctrine qu'ils t'enseigneront, selon la règle qu'ils t'indiqueront tu procédera ; ne t'écarte de ce qu'ils t'auront dit ni à droite ni à gauche. »

La paracha de Choftim contient aussi les interdits relatifs à l'idolâtrie et à la sorcellerie, les lois régissant la nomination et la conduite d'un roi, les règles présidant à la création des « villes de refuge » destinées au meurtrier involontaire.

Nombre des lois de la guerre sont aussi affirmées : l'exemption du jeune marié, de celui qui vient de construire sa maison, de planter une vigne ou qui est effrayé ; l'obligation de proposer la paix avant d'attaquer une ville ; l'interdiction de détruire arbitrairement quelque chose de valeur, illustrée par la loi interdisant d'abattre un arbre fruitier en faisant le siège d'une ville (dans ce contexte, la Torah énonce la célèbre sentence « Car l'homme est un arbre des champs »).

La paracha s'achève avec la loi de la *Eglah Aroufah*, la procédure qui doit être suivie lorsqu'un cadavre dont le meurtrier est inconnu, est trouvé dans un champ, soulignant ainsi que la responsabilité de la communauté est engagée non seulement au regard de ce qui est commis, mais aussi pour les actes qu'elle n'a pu empêcher.